

NORMANDIE : signature sur la BA d'Evreux d'une convention « armées – collectivités » entre le ministère des armées et 23 collectivités

Vendredi 14 avril, en présence du ministre des armées Sébastien Lecornu, une convention a été signée avec la région Normandie, le département de l'Eure, 4 intercommunalités et 17 communes pour faciliter, en particulier, l'accès au logement et l'accompagnement des familles de militaires.

A côté de la protection des Français et de nos intérêts partout dans le monde, l'activité de nos armées représente un formidable levier d'aménagement de nos régions en raison de son maillage territorial. Le ministère est en effet le premier occupant du domaine foncier de l'Etat avec 275 000 hectares dont 200 000 hectares bénéficient d'une protection (Natura 2000, etc.).



Doté de 43,9 milliard d'euros pour 2023, le budget du ministère irrigue toutes les régions en raison de ses paiements aux entreprises, de la production d'équipements militaires, de la masse salariale des agents et des dépenses de fonctionnement du ministère.

Crédit : DAR-Paris

Le ministère des armées : partenaire de nos territoires

Le ministère des armées souhaite conforter les liens étroits de confiance qui existent avec les élus locaux, renforcer les partenariats et valoriser les collaborations des collectivités locales au profit de la communauté de défense.

La convention a été signée à Evreux, le 14 avril, entre le ministère des armées et les collectivités suivantes: le conseil régional de Normandie, le conseil départemental de l'Eure (27), les intercommunalités: Evreux Portes de Normandie, Seine Normandie Agglomération, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et la Communauté de Communes du Vexin Normand et les communes d'Andelys, de Beaumont-le-Roger, Bernay, Etrepagny, Evreux, Ezy-sur-Eure, Fauville, Gauciel, Gisors, Huest, Pacy-sur-Eure, Pont-Audemer, Sassey, Val-de-Reuil, Verneuil d'Avre et d'Iton, du Vieil Evreux et de Vernon.



Crédit : DAR-Paris

Chiffres-clés :

Effectifs du ministère dans l'Eure	2649
Emplois induits dans les services et petits commerces de proximité	2731
PME et ETI fournisseurs directs du ministère	140

Une convention adaptée à la vie et au statut des militaires

La convention de partenariat définit des intérêts et bénéfices communs selon 3 grands axes :

- **Favoriser l'attractivité du territoire en soutenant la vie du militaire et de sa famille**

Les familles des militaires acceptent avec eux des contraintes opérationnelles liées à leur engagement et en particulier leur régime de mutations. Les collectivités locales peuvent renforcer les services apportés aux militaires et à leur famille. En les aidant à trouver des solutions adaptées aux sujétions du statut militaire, les collectivités ont le pouvoir de participer à rendre la France plus forte.

Afin de faciliter ces mouvements et l'attractivité du territoire eurois, il est posé comme objectif partagé de faciliter l'installation et l'intégration des familles de militaires sur le territoire, dans toute dimension utile et pertinente.

Exemples : faciliter l'accès au logement, permettre un accueil adapté de la petite enfance, faciliter l'accès à l'emploi des conjoints de militaires.

- **Développer la force morale de la jeunesse**

Les collectivités apportent leur soutien aux actions menées auprès des jeunes sur le parcours de citoyenneté, l'éveil aux questions de défense, la transmission de la mémoire, le sport et la mémoire, etc.

Exemples : 4 classes de défense (Evreux, Vernon, Ezy sur Eure, Verneuil d'Avre et d'Iton) à développer, un évènement associant sport, mémoire et soutien aux blessés des armées organisé à l'occasion des JO et JPO de 2024 et du 80^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie.

Crédit : DAR-Paris



- **Entretenir le lien Nation-Armée et contribuer à la diffusion de l'esprit de défense**

Le ministère des armées et les collectivités signataires se fixent pour objectif de développer l'engagement dans la réserve, mettre en oeuvre des actions de reconnaissance, réparation et de solidarité envers les ressortissants et diffuser l'esprit de défense.

Exemples : organisation de la semaine de la défense en amont des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, organisation de séances d'information, de conférences sur la défense ou de visites.

Le ministère des armées appelle chaque territoire à développer ces synergies pour favoriser la cohésion et la résilience de la Nation.

Contact :



Déléguée régionale en Normandie

Dominique LEPICARD
Ministère des Armées

Direction des Territoires, de l'Immobilier et de l'Environnement
Délégation à l'accompagnement régional (DAR)

dominique.lepicard@intradef.gouv.fr

Préfecture de la région Normandie
7 Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex
Tél : 02 32 76 54 73 / Mob. : 06 89 53 39 9